L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 1er FEVRIER 1887.

## PETITES ANNONCES.

### A VENDRE

A VENDRE Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—3 sem

A VENDRE—Un café faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Bassin. 26 jan—7t

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures vacheries de cette ville, maison couverte en ardoises avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cuve, puits, jolie cabane pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de John Muller et Anna Maria Werling sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 024—Division—Attendu que George Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Muller et Anna Maria Werling sa femme, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fév—1 5 10

**Succession de Bernhard Krabbes et Augusta Zander Rosenbohm, sa femme**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,602—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rosenbohm, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er fev—1,5,10

**Succession de Mary Alice Moran, femme de Frederick Lopez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,784.—Division E.—Attendu que Frédérick Lopez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Alice Moran, sa femme, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 jan—29—2,6 fév

**Succession de Vve J. B. Wiltz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,838—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor G. Bernard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
28 janv—28—fév 1,6.

**Succession de Eugénie Benedito, femme de Frédéric Bertrand.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,971—Division A—Attendu que Frédéric Bertrand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Benedito, sa femme, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 jan 26 30—fév 4

**Succession de William Henry Wood**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,991—Division E—Attendu que Mme Vve William Henry Wood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Col. William Henry Wood, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 jan—25,30—fév 3

**Succession de Marie Tournier, Veuve Brunet.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,360—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Rousin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 jan—26 30—4 fév

**Succession d'Antoine Maréchal.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 983—Division B.—Attendu que Mme Veuve Antoine Maréchal a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Antoine Maréchal ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 jan—26 30—4 fév

## AVIS AUX CREANCIERS

**Reinhardt Wirth vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,849—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Reinhardt Wirth et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 janv—30—fév 4,8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Reinhard Wirth vs. Ses Créanciers—No 19,849—Division E—Que la cession des biens du pétitionnaire Reinhard Wirth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Fred. Adolph, notaire en cette ville, le JEUDI, 10me jour de février 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que B. McCloskey, Esq. notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12janv—3t

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.
Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves ; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hannegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
29 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 19,939—Division E.—Jacob Barger vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi pardevant Félix H. Beelinan, notaire, le Samedi 26me jour de février 1887 à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme;
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
28 jan—3t en 30j

**W. G. Coyle & Cie.,**
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Cannel et Coke Connelsville,
Les Planteurs, Fonderies, Familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés aux prix du marché.
BUREAUX 47 RUE CARONDELET
CHANTIER Sur la Levée, coin de la rue Race
Jan sept—tim—Dim, Mar, Ven

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

**No. 8 rue Carondelet.**

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $277,197 19 | |
| Primes maritimes | 19,946 53 | |
| Primes de rivières | 10,846 17 | |
| | | $307,989 89 |
| Primes acquises de 1885 | | 71,482 96 |
| Total des primes | | $379,472 85 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises de 1886 | $75,785 78 | |
| Primes remboursées | 80,884 78 | |
| Réassurances | 7,827 61 | |
| | | $164,498 17 |
| Primes acquises nettes | | $214,974 68 |
| A ajouter— | | |
| Intérêt, loyers, sauvetage | | 24,190 47 |
| Revenu net | | $239,165 15 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies de 1885 | $48,374 83 | |
| Pertes sur les incendies de 1886 | 142,873 39 | |
| | | $191,248 22 |
| Pertes sur les mers en 1885 | 382 45 | |
| Pertes sur les mers en 1886 | 17,959 76 | |
| | | 18,342 21 |
| Pertes sur les rivières en 1885 | 5,706 11 | |
| Pertes sur les rivières en 1886 | 906 85 | |
| | | 6,612 96 |
| Pertes payées | $216,203 39 | |
| Commissions | 16,191 38 | |
| Taxes d'Etat, de ville et licenses | 5,892 24 | |
| Dons charitables | 418 10 | |
| Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat | 1,069 80 | |
| Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage | 4,405 07 | |
| Dépenses générales et salaires | 38,798 64 | |
| Dividende de jan 1886 | $12,500 00 | |
| Profits et pertes | 25,905 41 | |
| | $38,405 41 | |
| | | $321,905 03 |
| Excédant pertes et dépenses en sus des revenus | | $82,739 88 |
| Pertes ajustées | | 32,861 20 |
| | | $115,601 08 |

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886 :

| | |
|---|---|
| Comptant en banques | 26,406 05 |
| Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie du pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime | 233,095 00 |
| Actions du N. O. City R. R. Co., de de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie | 30,560 00 |
| Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes | $5,971 75 |
| Immeubles divers et meubles de bureau | 70,774 50 |
| Primes en cours de collection | 35,375 86 |
| Dû par des compagnies d'assurances | 2,905 64 |
| Comptant ou la possession d'agents de compagnies en Europe | 487 52 |
| Mandats d'Etat et de ville | 1,314 75 |
| Intérêt sur des billets hypothécaires | 3,908 85 |
| Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie | $4,940 00 |
| Divers débiteurs | 469 82 |
| | $5,409 82 |
| | $497,109 74 |

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| THEO. BRIERRE, | JOHN W. HINCKS, |
| EDW. J. BOBET, | P. POUTZ, |
| GUST. PITOT, | C. T. DUGAZON, |
| A. SCHREIBER, | D. FATJO, |
| C. E. SCHMIDT, | H. GALLY, |
| J. TUYES, | W. C. C. CLAIBORNE, Jr. |

### COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $375,475 85 | |
| Sur risques de rivières | 27,927 25 | |
| Sur risques de mer | 4,855 54 | |
| | | $408 258 64 |
| A ajouter primes non terminées de 1886 | | $120,704 00 |
| | | $528,962 64 |
| A déduire— | | |
| Primes non terminées de 1886 | $125,511 00 | |
| Cancellations | 49,320 46 | |
| Réassurances | 20,841 87 | |
| Commissions et réfaction | 58,709 81 | |
| | | $254,383 14 |
| | | $274,579 50 |
| A ajouter: | | |
| Intérêt et escompte | $12,472 96 | |
| Reçu pour sauvetage | 4,171 71 | |
| Gain dans les valeurs du marché actif | 7,022 00 | |
| Intérêt reçu et sauvetage dû | 4,415 46 | |
| | | 58,085 13 |
| Revenu net | | $332,662 63 |
| A déduire, pertes payées— | | |
| Incendie | $188,850 01 | |
| Rivières | 12,934 86 | |
| Mer | 2,691 90 | |
| Total | | $204,476 77 |
| Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces | 63,220 81 | |
| Taxes d'Etat et de ville | 11,069 20 | |
| | | $278,766 78 |
| | | $53,895 85 |
| Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886 | | 28 000 00 |
| Balance | | $25,895 85 |
| Montant dû, pertes non réglées et non payées | | 22,687 71 |

La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent comptant | $23 894 18 |
| Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi | 25,000 00 |
| Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant | 152,926 00 |
| Billets à ordre, billets hypothécaires, valant | 50,731 05 |
| Billets à ordre, billets à primes, valant | 14,841 45 |
| Bons des Etats Unis, valeur du marché | 32,000 00 |
| Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché | 45,150 00 |
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché | 357,012 00 |
| Propriétés foncières, évaluées à | 121,250 00 |
| Comptes en cours de collection et balance due par agents | 63,995 62 |
| Intérêts accrus sur actions et prêts | 3,415 46 |
| Sauvetage dû, évalué à | 1,000 00 |
| Meubles de bureau | 3,000 00 |
| | $894,215 76 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Fonds Capital | $700,000 00 |
| Primes non acquises | 125,511 22 |
| Dividende non payés | 3,132 00 |
| Pertes non payées | 28,687 71 |
| Profits et pertes | 36,884 83 |
| | $894,215 76 |

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

| | |
|---|---|
| JOHN I. NOBLE, | JOHN I. ADAMS, |
| JOHN CHAFFE, | CHAS. E. BLACK, |
| THOMAS DAY, | R. M. WALMSLEY, |
| SAM'L DELGADO, | A. B. MAY, |
| JAS. T. RODD, | SAMUEL H. BOYD, |
| WM J. BEHAN, | JULES A. BLANC, |
| B. F. ESHLEMAN, | W. H. BOFINGER, |
| C. J. LEEDS, | JAS. McCONNELL, |
| A. T. JANIN, | JAMES BUCKLEY, |
| LOUIS BUSH, | L. C. FALLON, |
| A. BRITTIN, | RICH'D MILLIKEN, |

18 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles De Gruy vs. Ses Créanciers—No 19,973—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Gruy soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 8me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, député greffier.
26 janv—3f en 5 fév

## ASSURANCES.

### Quinzième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance Teutonia

**De la Nouvelle-Orléans.**

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $147,961 53 | |
| Sur les risques maritimes | 14,025 64 | |
| Sur les risques de rivières | 13,829 57 | |
| | $175,816 74 | |
| Primes non acquises pour 1885 | 68 676 43 | |
| | | $244,493,17 |
| A déduire: | | |
| Pertes payées sur les risques d'incendie | $61,594 93 | |
| Pertes payées sur les risques maritimes | 8,687 43 | |
| Pertes payées sur les risques de rivières | 8,395 34 | |
| Réfraction et commission | 20,109 90 | |
| Réassurances | 29,178 01 | |
| Primes remboursées | 9,737 83 | |
| Dépenses d'agence | 1,138 27 | |
| Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt | 9,125 19 | 147,966 90 |
| | | $ 96,526 27 |
| Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886 | $60,536 55 | |
| Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année | 25,000 00 | |
| Réserves pour pertes non ajustées | 7,600 44 | |
| Surplus | 3,389 28 | 96,526 27 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent comptant | $ 42,701 48 |
| Bons des Etats Unis valeur du marché | 38,531 25 |
| Bons consolidés de la ville cours du marché | 129,903 50 |
| Autres valeurs et bons cours du marché | 11,450 00 |
| Prêts sur hypothèques | 78,291 66 |
| Propriétés foncières | 37,750 00 |
| Prêts sur valeurs collatérales | 56,990 00 |
| Billets à prime et billets à recevoir | 4,795 90 |
| Primes en cours de collection | 24,192 48 |
| Meubles de bureau | 1,000 00 |
| | $414,606 27 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $250,000 00 |
| Fonds de réserve | 80,000 00 |
| Réserves pour primes non acquises | 60,536 55 |
| Intérêt dividende non payé | 580 00 |
| Pertes non ajustées | 7,600 44 |
| Surplus | 3,389 28 |
| Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887 | 12,500 00 |
| | $414,606 27 |

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orleans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. BUDDIG, | FRANK RODER, |
| THEO. BERCKSON, | J. E. RENGSTORFF, |
| J. B. CAMORS, | F. RICKERT, |
| M. FRANK, | LOUIS RUCH, |
| R. FROTSCHER, | A. G. RICKS, |
| F. FISHER, | F. RICKERT, Jr., |
| H. R. GOGREVE, | WM. B. SCHMIDT, |
| S. AYMAN, | H. SCHULZE, |
| JULIUS KEIFFER, | LOUIS SCHWARZ, |
| J. H. KELLER, | J. G. SPOR, |
| C. H. MILLER, | JAS J. SCHMIDT, |
| JOHN NELSON, | HY. WELLMANN, |

18 jan—1m

### Quinzième Etat de Situation —DE LA— Compagnie d'Assurances du Peuple

**De la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES:

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $104,349 76 | |
| Sur risques de rivière | 2,892 52 | |
| Sur risques de mer | 2,442 74 | |
| | | $109,685 02 |
| Ajoutez : primes non acquises de 1885 | | 32,267 06 |
| | | $141,952 08 |
| A déduire : | | |
| Primes remboursées, cancelées, réfraction | $29,171 54 | |
| Réassurances | 6,015 57 | |
| | | 35,187 11 |
| | | $106,764 97 |
| Pertes, etc., payées durant la même période— | | |
| Sur incendies | $92,459 96 | |
| Sur les rivières | 1,092 70 | |
| Sur les mers | 1,314 37 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt | 15,869 21 | |
| | | $110,736 24 |
| | | $3,971 27 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Comptant | $2,696 79 |
| Primes en voie de recouvrement | 17,368 15 |
| Immeubles | 36,782 49 |
| Actions de banques et autres | 36,684 79 |
| Meubles et installation de bureau | 2,370 25 |
| Billets garantis par nantissements | 3,819 68 |
| Billets garantis par hypothèques | 8,608 08 |
| Billets à recevoir | 2,060 27 |
| | $110,390 48 |

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi ce 22me jour de janvier 1887.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
23 jan—1m

**LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER**

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Écossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm Street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
**Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.**
Vendue par tous les Droguistes.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**James Fahey vs Anna Kremer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poète et Grands-Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24,—mars 1

**GROS LOT**

**$150,000**

**L.S.L.**

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

**Nlle-Orléans,**

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Gros lot de | $150,000 | $150,000 |
| 1 | .. .. de | 50,000 | 50,000 |
| 1 | Lot de | 20,000 | 20,000 |
| 2 | Lots de | 10,000 | 20,000 |
| 4 | Lots de | 5,000 | 20,000 |
| 20 | Lots de | 1,000 | 20,000 |
| 50 | Lots de | 500 | 25,000 |
| 100 | Lots de | 300 | 30,000 |
| 200 | Lots de | 200 | 40,000 |
| 500 | Lots de | 100 | 50,000 |
| 1000 | Lots de | 50 | 50,000 |

LOTS D'APPROXIMATION:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 | Lots d'approximation | $300 | $30,000 |
| 100 | .. | 200 | 20,000 |
| 100 | .. | 100 | 10,000 |

2,179 Lots s'élevant à ........ $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ouvertes sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

**M. A. DAUPHIN,**

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard, ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.**

**Succession de Cyrus Chism.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yscloskey ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.
Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 subsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.
2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.
1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.
Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.
2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit ilet ci dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon ; ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 23 26 fév

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

**Bureau No 33 rue du Camp.**

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur risques d'incendie | $ 99,705 12 | |
| .. .. de rivières | 3,399 55 | |
| .. .. maritimes | 3,427 90 | |
| | | $106,532 57 |
| A ajouter primes non acquises pour 1885 | | 29,613 70 |
| | | $136,146 27 |
| A déduire: | | |
| Pertes d'incendie | $40,565 97 | |
| Pertes de rivières | 2,084 50 | |
| Pertes maritimes | 1,252 95 | |
| Réfaction | 10,071 41 | |
| Réassurances | 10,070 71 | |
| Primes remboursées | 6,902 79 | |
| Dépenses Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt | 16,249 52 | |
| | | $87,137 85 |
| | | $49,008 42 |
| Réservé pour pertes non réglées | $3,431 56 | |
| Intérêt déclaré le 1er juillet 1886 | 7,307 23 | |
| Intérêt et dividendes déclarés ici | 15,316 81 | |
| Réservé pour primes non acquises de 1886 | 22,950 82 | |
| | $49,008 42 | |

La Compagnie possède l'actif suivant :

| | | |
|---|---|---|
| Billets d'action | $4,918 23 | |
| Prêts sur nantissement et hypothèque | 162,749 29 | |
| Billets à ordre | 5 336 56 | |
| Propriétés foncières | 15,000 00 | |
| Argent comptant et argent en banque | 69,304 94 | |
| Primes en voie de collection | 39,465 89 | |
| Meubles de bureau divers | 4,448 53 | |
| | | $301 223 44 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $150,000 00 |
| Réserve pour pertes non estimées | 3 431 56 |
| Intérêt et dividendes | 24,943 53 |
| Réserve pour primes non acquises | |
| Fonds de réserve et surplus | 122,848 35 |
| | $301,223 44 |

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

| | |
|---|---|
| J. ALEXANDER, | LEON BERTOLI, |
| H. H. BIERHORST, | PHIL. BECK, |
| PETER BLAISE, | P. EGAN, |
| H. ELLERMAN, | JNO. FITZPATRICK, |
| C. T. GAUCHE, | CHAS HEMARD, |
| A. H. ISAACSON, | I. N. MARKS, |
| A. A. MAGINNIS, | WASH. MARKS, |
| T. PRUDHOMME, | A. H. SIEWERD, |
| OTTO THOMAN, | JNO. EVERETT. |

25 janv—Mar Jeu—1 mois

### Premier Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCES —DITE— LOUISIANA INSURANCE CO. OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

| | | |
|---|---|---|
| Reçues : | | |
| Primes sur les incendies | $125,127 57 | |
| Primes sur rivière | 1,338 68 | |
| Primes sur mer | 790 65 | $127,256 90 |
| A déduire : | | |
| Réassurances | 1,995 01 | |
| Réfactions et commissions | 25,984 98 | 27,979 99 |
| | | $99 276 91 |
| A déduire : | | |
| Pertes payées sur les incendies | 53,393 78 | |
| Pertes payées sur les rivières | 729 17 | |
| Réserve pour pertes ajustées et non ajustées | 21,225 12 | |
| Réclamations passées au compte des profits et pertes | 468 06 | 75,816 13 |
| | | $ 23,460 78 |
| A ajouter ; | | |
| Intérêt | | 4,120 45 |
| | | $ 27,581 23 |
| A déduire : | | |
| Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois | | 21,802 75 |
| | | $ 5,778 48 |
| Réserve : | | |
| Primes non acquises | | $ 5,778 48 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets à recevoir, comprenant billets garantis par nantissements, billets à primes et billets-actions, ces derniers étant pour 40 0/0 du capital souscrit garantis dans la clause de forfaiture par 60 0/0 payée | $151,596 34 |
| Effets mobiliers : Coffre-fort, etc | 1,877 18 |
| Comptant : En caisse, dans les banques et dans les mains d'agents | 34,880 00 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital | | $161,350 00 |
| Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes | | 21,225 12 |
| Pour les risques non expirés | | 5,778 48 |
| | $188,353 60 | $188,353 60 |

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX, Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.
22 jan—1m

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE DE SYNDIC.**

**Joseph Pinta, insolvable.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, possédant un sixième d'intérêt indivis dans :
Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Syndic dans l'affaire ci-dessus.
1 fév—1 8 15 23 mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**M. P. Koch vs Paul St Pierre.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,877—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :
Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 12 "A", vieux plan de Carrollton, maintenant comme le numéro 136 nouveau plan, borné par les rues Zimple, Léonidas, Jefferson et Quatrième. Les dits lots sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan fait par J. Shreiner ingénieur civil, en date du 15 mars 1836, déposé au bureau du juge de la Paroisse Jefferson. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Léonidas et Zimple et mesure trente pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur et façade à la rue Zimple de cent trente neuf pieds. Les lots numéros deux, trois, quatre, cinq et six se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente-neuf pieds.
Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur dans cette affaire d'Eliza Sharp et als., conformément à un acte passé le 9 juillet 1884 pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er fév—1,8,15,23—mars 1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif civil à douze mois de crédit du contenu d'un établissement de marbrier.**

**Benjamin S. Story vs James Magne.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,945—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI 12 février 1887, à 1 P. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :
Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 32 pièces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de grate un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions, etc. le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue définitivement et adjugée au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un billet avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à acquitter du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant leur proportion des frais du greffier, du shérif, annonces etc., se montant en tout à environ trois cents (300) piastres.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—1 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Jacob Hassinger vs Henry A Ants**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci dessous, à savoir :
Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et Avenue Henry Clay et dans cette partie de la ville de la Nouvelle Orléans anciennement connue comme Burtheville dans l'ilet ci-dessus mentionné et de laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit :
1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante quatre pieds trois pouces et trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et exactement soixante-douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante six pieds sur l'autre ligne de côté.
2° Un autre terrain, adjacent au terrain ci-dessus, le côté vers la rue Laurel, ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt-cinq pieds huit pouces et neuf lignes, sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent quinze pieds lesquels terrains sont désignés comme les lots "Deux et Trois," respectivement sur un plan annexé à l'acte ci-après mentionné et dessous. Les deux portions de terre décrites ci-dessus ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de quatre vingt dix pieds et étant composée de tous les lots Six et Sept et des fractions des lots Huit et Onze de l'ilet No Dix tout sur le plan original de Burtheville.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par achat de James P. Shelly, conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire public, le 27 du jour d'août 1885.
Deuxièmement—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 53 (ancien chiffre) borné par les rues Lyon, Perrier, Prytanée et Bordeaux, désignés comme lots 9, 19 et 20, sur un plan par A. Fuell et C. Werner, daté le 22 février 1848 et déposé dans le bureau de L. R. Kenney ex notaire.
Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 19 et 20 sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
**Conditions—Pour la première propriété**. 1° Comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir, la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0/0 par an d'intérêt, à partir du 25 août, 1885, jusqu'à paiement, 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat, quatre piastres pour frais de la copie de l'acte, les frais et charges de la dite vente et les taxes d'Etat et de ville jusqu'à 1886, inclusivement sur la dite propriété.
2o L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de sept cent cinquante piastres, daté le 25 août 1885 et payable deux ans après date, et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété, d'après un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, daté le 27 août 1885 l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif.
3° Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.
Et au cas où la dite première propriété ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant dû au comptant, et le montant du billet sera assumé ainsi qu'il est stipulé ci dessus, puis, après le paiement au comptant des dits frais d'avocat, copie de l'acte, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville—l'acquéreur devra assumer (jusqu'au montant de son adjudication) le paiement du billet ci-dessus décrit en second lieu, et il paiera la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant pour la réclamation du plaignant.
**Et pour la seconde propriété**, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21, 28—fév 1.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.**

Samuel Flower, administrateur, etc, versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :
Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 28 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir :
Vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes, une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante-deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur, la dite portion de terre s'ouvre de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite, ladite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante sept pieds dix pouces et trois lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.
La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue de Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-deux pieds.
Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fév 1 8 15 23 26

**LEON QUEYROUZE,**
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.

## VENTES A L'ENCAN

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,**

entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

**Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée.**
Dossier No 17,644.

**A l'encan, avec un long crédit.**

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, et en conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile du district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen, veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
**La Mutual National Bank**, No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal, entre Camp et St-Charles (dans l'ilet borné par la rue Commune) dans le premier district de cette ville. Etant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque, ayant un grand rez de chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenable pour chambres de directeurs et entrepôt pour les livres etc. avec cour pavée en arrière ; lieu d'aisance et cabinet de toilette, hydrant, etc.
Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 8 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.
Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank, qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus et au pied américain, conformément à un plan de William & Patton, voyers et architectes, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garanties, 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fév 6 13,20,26

**PROPRIETE DE VALEUR.**

**Résidence, verger et ferme**

Sur la Grande Route St Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinuies,

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, avec consentement des héritiers de feu John Dinuies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan :
1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans le "Faubourg Pontchartrain," dans l'ilet borné par les rues Grande Route St Jean, Lepage, Cinquième (ou Dupré) et Sixième (ou White), désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent
**Un cottage en bois à double corps de logis**, tout en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond tout en ardoises contenant en tout quelques 8 ou 10 chambres larges, aérées et confortables, galeries derrière, cour pavée ; aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits, etc.
2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et ilet que la propriété ci dessus, et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St. Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds entre lignes parallèles mesure américaine.
3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet que toutes les propriétés décrites ci-dessus, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, et sont contigus l'un à l'autre, ils mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, tout plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Cuderie", des lots 1 à 10, le tout d'après un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville ; ce plan peut être vu à l'endroit de la vente.
Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co. à deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvignaud, couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc. et bien cultivés de premier ordre, comme "Jardin et ferme," et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent en obtenant une carte de l'encanteur.
**Termes et conditions**—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets-coupons, à la satisfaction des parties intéressées. 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
23 jan—23 30 fév 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé, pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Félix Grima alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant led t terrain du terrain No quatorze.
Aussi, onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.
La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrell et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et à la mort du dit Abraham Levi, la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi, et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars, 1879, la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

La Plantation Aurora, rive droite, en face des Abattoirs, sera vendue en bloc ou subdivisée en 11 sections convenables pour des fermes (truck farms), les bestiaux et pour une vacherie. Conditions faciles et un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIGERIUS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, sera vendue à l'enchère publique, du consentement des parties intéressées.
Pour de plus amples renseignements, voir l'avis détaillé dans les colonnes du Picayune.
27jan—

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Dennis Maher vs. C. E. Banks.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 11,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 152 rue Lafayette entre les rues St Charles et Carondelet, le VENDREDI, 11 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numerotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1 fév—1,6,11

**A. Monteleone contre A. Haggason et B. Luke.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,853—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 9 février 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
29 janv—fév 3,9

**Crescent City Coal Co. vs. Maignon Bros.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux coin des rues Marais et Columbus, le SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un cheval et wagon, une bouilloire, un lot de bois, un lot de charbon, un vieux wagon, deux brouettes et une échelle.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 jan—26,30—5fév

## VENTES A L'ENCAN

### PAR [illegible]

**Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.**

PAR HY. [illegible] & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 1er février 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 1er fév—

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Emplacement pour grocerie établie**

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,633 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan :—
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne, etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.
**Conditions de la vente.**—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir : Deux billets de $850 chacun, datés le 31 août 1886 portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A Tournon payables à son propre ordre endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. Louis, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fev 5 19 26

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Succession de Louis Gardon.**

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 12 février 1887 à midi à la Salle d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus, rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 18,265, le 28 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—
Un billet à ordre pour $300 tiré par Helene Ratliff daté le 6 décembre 1875, payable en 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt.
Une réclamation contre F. Le Cler pour $300.
Conditions—Comptant. 1erfév—1 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le Eureka Rice Mill,**

No 128 et 130 rue Magazine, sera vendu à l'encan.

**J. S. Moore & Co., vs leurs créanciers**

No 19,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—JEUDI 10 février 1887, à 11 heures du matin, au local No 128 et 130 rue Magazine, entre Lafayette et Girod, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1887, il sera vendu à l'encan.
Le contenu du moulin à riz "Eureka" comprenant en partie des machines bouilloires ar bres de couche poulies, courroies ascenseurs, écrémeuse, souffleurs hoppers balance, convoyers, etc., le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
30 janv—30—4,5 9,10 fév.

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

**A douze mois de crédit.**

**Propriété de valeur dans le Deuxième District.**

**Cette grande résidence en briques** à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

**Succession de Richard H Haile.**

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Feliciana Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier, Nouvelle Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Feliciana, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887 je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond face à une allée pour l'usage des lots 1 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite confortablement distribuée une jolie vérandah en fer sur la façade située dans une des meilleures parties du deuxième district et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais, et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot notaire.
30 jan—30—fév—12 19,26—mars 5

## Proclamation —DU— ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,

LE 22ème JOUR DE FÉVRIER, 1887.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :
I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.
II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.
III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.
IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectionnés sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.
V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.
VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets comptent en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant pour cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.
Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fit beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre Joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné : BATHURST. Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST,
Boîte de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
25 [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT

**Le café à l'encoignure des rues Conti et Levée, à l'encan.**

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 1er février 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'endroit ci-dessus décrit—
Le contenu de l'Etablissement avec comptoirs, glacière, glaces françaises, chaises, etc., etc.
Conditions—Comptant
Le tout sera vendu en bloc ou au détail.
La maison est à louer. 30 janv—

**Succession de M. et Mme Manuel Llorens.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—
Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon (ci-devant Bagatelle et Kerlerec) mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur le tout mesure française.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.
L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887. 23 jan—23 29—5,12 19,26 fév

**ACTION EN PARTAGE.**

**Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.**

**Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E., No 17,265.**

**Propriétés d'encoignure de choix, Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie.**

**Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.**

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse le SAMEDI 5 février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes savoir :
1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato laquelle portion de terre mesure 204 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une **grande maison** haute ayant au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison, une autre bâtisse en bois dans la cour, couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, une grande écurie également couverte en ardoises de la capacité de 30 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance, waterworks etc.
Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co. jusqu'au 30 septembre 1887 au taux de $50 par mois, sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit des hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.
Cette propriété sera divisée en huit lots et sera vendue en lots au gré des acquéreurs.
Le lot No 1 mesure 30 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Thalie sur 115 pieds 6 pouces de profondeur.
Le lot No 2 forme l'encoignure des rues Annonciation et Thalie et mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.
Les lots Nos 3 à 5 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Annonciation sur 105 pieds de profondeur.
Les lots Nos 6, 7 et 8 la même façade que les lots ci-dessus 3 à 5 à la rue Annonciation sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces 2 lignes.
Pour plus de détails se référer aux plans à la Bourse.
2. Deux lots de terre contigus formant encoignure aux rues Girod et Franklin dans le même district, désignés par les Nos 47 et 48, lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois, No 294 rue Girod ayant huit chambres cuisine hangar etc.
Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin citerne, puits latrines etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
Les taxes de 1887 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.
Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, afin de la garantir.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
1er jan—1,8 15 22,29—fév 5

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.**

Succession de John Miller.

No. 19,465—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à un encan.
Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Marengo, Magasins et Coustance. Le terrain est composé de deux lots, Nos 4 et 5, qui sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Alphonse Philips, notaire.
19jan—18 19 fév 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété cottage.**

Succession de Peter J. Dodenhefer et Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19 012—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887 il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci dessous à savoir :
1° Le cottage double, No 167 rue St Ferdinand dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 28 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.
3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port dans l'ilet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste.
Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'ilet No 20 et mesure 50 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.
4° Un cottage seul No 196, l'Avenue Lafayette dans l'ilet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.
Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips, notaire.
19janv—18 29—5,12,19fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison de résidence convenable pour famille.**

**Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée.**

Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Catlett Howell et autre.

No. 19 548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine en vertu d'un décret en partage dans la susdite affaire rendu par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 4 jour de janvier 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci après décrite—
La maison en bois à mansarde, à deux étages, rue Euterpe No 8, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Euterpe, Polymnia, Prytanée et Colisée, désigné comme le terrain No 28 et mesurant 30 pieds de façade rue Euterpe sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
La bâtisse est à distance de la rue ; elle a de grandes galeries à l'avant et à l'arrière, de construction moderne et possède le confort que peut désirer une nombreuse famille. Elle est louée $60 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Geo W. Christy, notaire, 2 rue du [illegible]
[illegible] 15 22 29—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chestnut, d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836 annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836, lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,23

**INSTITUTION CURTO,**

**Pensionnat et Externat,**

**Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans frais extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]